



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six juin, à 19h00 , les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Grégoire, convoqués conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, sous la présidence de Pierre BRETEAU.

**Etaient présents :**

Pierre BRETEAU, Laëtitia REMOISSENET, Éric DU MOTTAY, Liliane VINET, Nathalie PASQUET, Maxime GALLIER, Yves BIGOT, Jean-Louis BATAILLÉ, Philippe CHUBERRE, Jean-Christophe MÉLÉARD, Delphine AMELOT, Guillaume DE VERGIE, Frédérique ROUXEL, Émeline ROUX, Anca BABES, Anne-Cécile GAUTHIER, Mélanie SIMON, Myriam DELAUNAY, Laurène CHARDINNE DELISLE, Matthieu DEFRANCE

**Absent(s) excusé(s) :**

Christian MOREL (Mandataire Anca BABES), Jean-Yves GUYOT (Mandataire Éric DU MOTTAY), Jean-Claude JUGDÉ (Mandataire Maxime GALLIER), Christine DUCIEL (Mandataire Émeline ROUX), Florence BENOIST (Mandataire Delphine AMELOT), Jacques GREIVELDINGER (Mandataire Nathalie PASQUET), Flavie PLURIAU (Mandataire Frédérique ROUXEL), Romain MARINI (Mandataire Jean-Christophe MÉLÉARD)

Frédérique ROUXEL a été nommé(e) secrétaire de séance.

**N° V\_DEL\_2023\_068 COMMANDE PUBLIQUE - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE "NOUVEL OBJECTIF DE SERVICES" (N.O.S.) - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 1411-3 et L. 1413-1,

**VU** la délibération n° 016/021 du 21 mars 2016 relatives à la création de la SPL Nouvel Objectif de Services (N.O.S.),

**VU** la délibération n° 017/067 du 04 septembre 2017 autorisant le principe du recours à une délégation de service public, sous la forme d'un affermage, pour confier l'exploitation de la future salle de convention et de spectacles (dite EmC2) et de ses parkings à la SPL Nouvel Objectif de Service (N.O.S.).

**VU** le rapport d'activité de la Société publique locale (SPL) "Nouvel Objectif de Services" (N.O.S.) au titre de l'exercice 2022,

**VU** la présentation préalable de ce rapport en Commission Consultative des Services Publics (CCSPL) du 15 mai 2023,

**VU** la présentation préalable de ce rapport au Conseil d'Administration de la SPL N.O.S., le 15 juin 2023,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de présenter annuellement ce rapport à l'Assemblée Délibérante lors du vote du Compte Administratif de la commune.

**Chers collègues,**

En septembre 2017, la commune de Saint Grégoire a choisi de confier l'exploitation de la future salle de convention et de spectacles (dite EmC2) et de ses parkings à la SPL Nouvel Objectif de Service (N.O.S.) par délégation de service public (par affermage).

Afin de permettre la vérification et le contrôle du fonctionnement des conditions techniques et financières de la gestion de l'équipement délégué, le délégataire doit produire un rapport annuel.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, son examen doit être inscrit à l'ordre du jour de la réunion de l'Assemblée Délibérante.

Au titre de 2022:

- S'agissant de la salle de spectacles, 26 353 spectateurs ont été accueillis au sein de la salle L'EMC2, dans le cadre des 58 jours d'occupation. Le chiffres d'affaires afférent s'élève à 103 828 €.
- S'agissant des parkings, 241 places (sur 312) ont été louées, soit un chiffres d'affaires de 166 565 €.

Les comptes annuels dressés par l'expert-comptable missionné par le délégataire retracent les éléments suivants :

- Produits : 852 769 €.
- Charges : 887 878 €

=> soit un résultat de l'exercice de : - 36 253 € (- 474 € pour 2021)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

**1°/ DE PRENDRE ACTE** du Rapport Annuel du Délégué, tel qu'annexé à la présente délibération.

**2°/ DE PRECISER** que conformément à l'article R. 1411-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport annuel est joint au Compte administratif 2022 de la Commune.

**M. Eric DU MOTTAY quitte la salle durant la délibération et ne prend pas part au vote.**

**LE CONSEIL PREND ACTE**

Monsieur DU MOTTAY en qualité de Président de la SPL NOS, sort de la salle du Conseil municipal.

Fait à Saint-Grégoire le 26 juin 2023

Le Maire,  
Pierre BRETEAU



Secrétaire de séance,  
Frédérique ROUXEL